

ASSEMBLEE NATIONALE29 juin 2005

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 87

présenté par
MM. Gorce, Le Garrec, Liebgott, Vidalies, Mme Hoffmann-Rispal,
MM. Néri, Christian Paul
et les membres du groupe socialiste

ARTICLE PREMIER

Dans le 6° de cet article, substituer au mot :

« simplifié »,

les mots :

« de précarisation simplifiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision sur l'esprit des ordonnances annoncé par le premier ministre. Il convient que le présent projet de loi d'habilitation précise clairement la volonté du Gouvernement.